



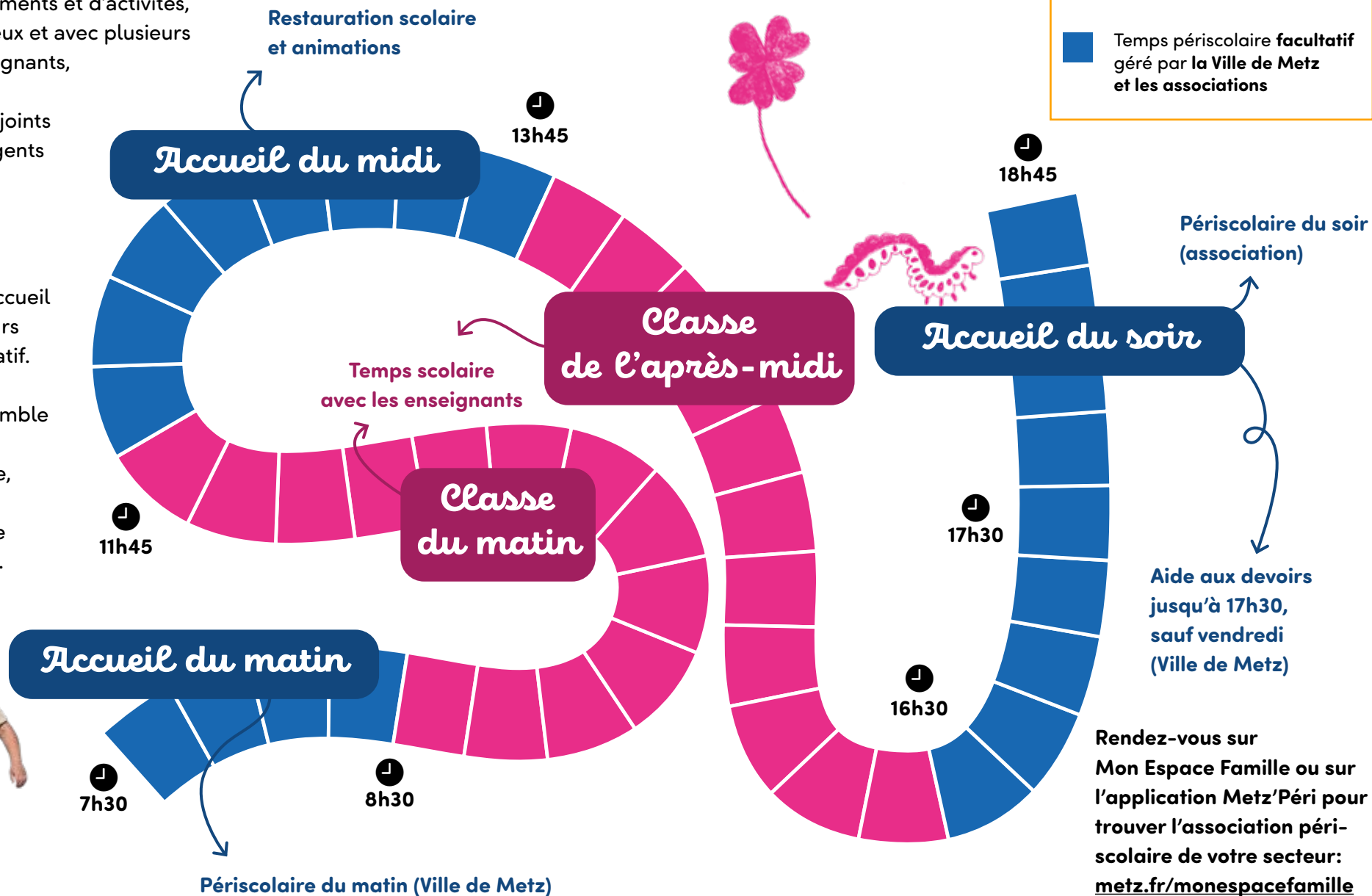
Mémo de rentrée



La journée de votre enfant

La journée d'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi) est marquée par une succession de moments et d'activités, dans différents lieux et avec plusieurs adultes : les enseignants, les responsables de restaurants, adjoints pédagogiques, agents d'encadrement et ATSEM de la Ville de Metz et les responsables et animateurs de l'accueil collectif de mineurs du secteur associatif.

Tous veillent ensemble à proposer une journée cohérente, respectueuse du rythme et de l'âge de chaque enfant.



Comment inscrire votre enfant aux activités périscolaires ?

3 étapes clés:

- 1 Création** d'un compte personnel sur l'application Metz'Péri, sur Mon Espace Famille ou en mairie de quartier sur rendez-vous.
- 2 Inscription** aux diverses activités périscolaires en fournissant les justificatifs nécessaires.
L'inscription ne vaut pas réservation. Cette étape permet l'identification de votre enfant et la détermination du tarif qui vous sera appliqué.
- 3 Réservation** des activités (cantine, aide aux devoirs, périscolaire du soir et du mercredi matin) avant le mercredi soir pour la semaine à venir. Cette étape permet de prendre en compte la présence de votre enfant aux activités périscolaires.

💡 Réservation possible à l'année, au mois ou de semaine en semaine.



Tarifs des activités périscolaires

Les activités périscolaires sont facultatives et payantes. Vous ne payez rien à l'inscription, vous serez facturé le mois suivant.

Les tarifs des activités périscolaires sont fixés à la suite d'une décision administrative du 16 mai 2025 en fonction du Quotient Familial (QF) établi par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Il dépend des ressources et de la composition de chaque famille.

Le site internet de la CAF détaille le mode de calcul du Quotient Familial : [caf.fr](https://www.caf.fr)

		 Périscolaire du matin	 Cantine		 Périscolaire du soir ou aide aux devoirs	 Périscolaire du mercredi matin
N° de tranche	Quotient familial	Tarif à la séance	Tarif d'un repas (ou d'un plateau repas hypoal- lergénique *)	Tarif d'un panier repas fourni par la famille 1	Tarif horaire	Tarif par matinée
1	De 0 à 350	0,94 €	1,14 €	0,71 €	0,35 €	1,55 €
2	De 351 à 500	0,98 €	1,58 €	0,82 €	0,53 €	1,99 €
3	De 501 à 650	1,01 €	2,06 €	0,96 €	0,66 €	2,94 €
4	De 651 à 800	1,07 €	3,00 €	1,19 €	0,95 €	4,28 €
5	De 801 à 950	1,12 €	3,93 €	1,43 €	1,24 €	5,55 €
6	De 951 à 1100	1,17 €	4,68 €	1,66 €	1,52 €	6,84 €
7	De 1101 à 1300	1,29 €	5,09 €	2,04 €	1,84 €	8,30 €
8	De 1301 à 1500	1,42 €	5,60 €	2,29 €	2,12 €	9,57 €
9	De 1501 à 1700	1,52 €	6,03 €	2,59 €	2,41 €	10,87 €
10	1701 à 1900	1,64 €	6,53 €	2,90 €	2,71 €	12,15 €
11	1901 et plus	1,79 €	6,98 €	3,15 €	3,02 €	13,58 €

¹ En cas d'allergie alimentaire, prenez contact avec le Pôle Éducation.

Retrouvez les tarifs pour les non Messins sur Mon Espace Famille : metz.fr/monespacefamille

Une majoration de 50% est appliquée si l'enfant participe à une activités périscolaire sans y être inscrit au préalable ou si la réservation n'a pas été faite dans les temps.

L'inscription: étape par étape

La Ville de Metz propose des services périscolaires diversifiés
en coopération avec les acteurs associatifs présents
dans tous les quartiers.



7h30 - 8h30
Périscolaire du matin
lundi, mardi, jeudi et vendredi



11h45 - 13h45
Cantine
lundi, mardi, jeudi et vendredi



16h30 - 17h30
Aide aux devoirs
lundi, mardi et jeudi



16h30 - 18h45
Périscolaire du soir
lundi, mardi, jeudi et vendredi



7h30 - 12h
Périscolaire
du mercredi matin

1

Création d'un compte personnel sur l'application Metz'Péri, sur Mon Espace Famille
ou en mairie de quartier sur rendez-vous pour bénéficier de toutes les activités périscolaires.

2

Inscription sur l'application Metz'Péri, sur Mon Espace Famille ou en mairie de quartier.

Inscription auprès de l'association périscolaire
de votre quartier.

3

Réservation avant le mercredi soir pour la semaine suivante.



Pas de réservation à faire pour
le périscolaire du matin



Pas d'aide aux devoirs
le vendredi



Je peux inscrire mon enfant
à l'aide aux devoirs puis
à la 2nde heure du périscolaire
du soir



Retrouvez plus d'infos sur
l'association périscolaire de
votre quartier sur l'application
Metz'Péri ou sur Mon Espace
Famille

Réalisez toutes vos démarches sur Mon Espace Famille ou avec l'application Metz'Péri!

Un accès facilité pour :

- inscrire votre enfant ;
- réserver les activités périscolaires et la cantine ;
- modifier ou annuler vos réservations ;
- payer vos factures liées aux activités périscolaires et visualiser l'état de vos consommations ;
- être informé de toute l'actualité des écoles maternelles et élémentaires messines ;
- retrouver toutes les infos pratiques et contacts utiles.



metz.fr/monespacefamille



Une FAQ est disponible

Vous avez des questions concernant la réservation et la facturation des activités périscolaires? Une foire aux questions (FAQ) est disponible sur l'application ou sur Mon Espace Famille.

Les conseillers numériques vous accompagnent

Des conseillers numériques de la Ville de Metz sont également à votre disposition, sur rendez-vous dans votre mairie de quartier, pour vous aider à télécharger l'application et à créer votre espace personnel.

Plus d'infos en mairie de quartier ou

Allo Mairie

0 800 891 891

Service à appel gratuits

Fournitures scolaires gratuites

Depuis la rentrée 2025-2026, les fournitures scolaires sont prises en charge par la Ville de Metz. La distribution des fournitures s'effectue au sein de chaque classe et le matériel périssable sera renouvelé en cours d'année.

Cette gratuité concerne tous les écoliers messins, de la maternelle à l'élémentaire. Cela signifie qu'aucune liste d'achat n'est demandée aux parents en début d'année. L'objectif est de **garantir à chaque élève, quelle que soit son école, les mêmes conditions matérielles pour apprendre, progresser et réussir.**

Pour concrétiser cet engagement, la Ville de Metz augmente de manière exceptionnelle les moyens alloués aux écoles, par une hausse de 67 % des crédits. Ces nouvelles enveloppes permettent aux équipes enseignantes de disposer des ressources nécessaires pour fournir, à chaque élève, le matériel indispensable à son année scolaire.

Ce projet a été construit en étroite collaboration avec les directeurs d'école, les enseignants, les services de l'Éducation Nationale et la Ville de Metz.

Retrouvez le détail des fournitures scolaires prises en charge par la Ville de Metz ainsi que le matériel restant à acheter par la famille en flashant ce QR code.



Les vacances scolaires

Toussaint

17 octobre → 2 novembre

Noël

19 décembre → 4 janvier

Hiver

20 février → 8 mars

Printemps

17 avril → 3 mai

Été

Le 3 juillet

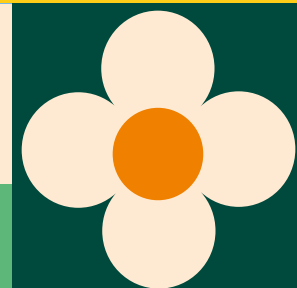
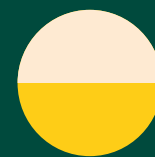


pass
metz
loisirs

50 €
par enfant
de 4 à 17 ans

sous condition de
ressources pour les familles

2026



Pour pratiquer
une activité sportive,
culturelle ou de loisirs
dans les associations
ou clubs messins.

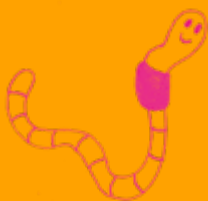
VILLE DE
METZ
Centre Communal
d'Action Sociale

Allo Mairie

0 800 891 891

metz.fr

Service & appel
gratuits



François Grosdidier,
Maire de Metz

Anne Stémart,
Adjointe déléguée aux écoles, à la restauration
scolaire et aux activités périscolaires

et le conseil municipal



souhaitent une bonne rentrée aux écoliers,
enseignants, personnels des écoles
et aux familles.



Votre contact



Le Pôle Éducation se tient à votre disposition
pour répondre à vos questions et vous
orienter vers votre référent de territoire.

03 87 55 84 15 ou 03 87 55 52 89
education@mairie-metz.fr



Allo Mairie

0 800 891 891

Service & appel
gratuits

